

mairie@beaufort-orbagna.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 À 20H15
Salle d'activités de BEAUFORT**

Présents : KLINGUER Emmanuel, BOUGAUD Frédéric, BOUILLIER Pierre, LAXENAIRE Stéphane, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, ROMILLY Perrine, RUBY Caroline, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VANDERCAMERE Raphaëlle, VARENNE Karine

Absents excusés : DIAME Déborah ayant donné pouvoir de vote à BOUILLIER Pierre, FONTAINE Malika ayant donné pouvoir de vote à LAXENAIRE Stéphane, MOISSONNIER Anthony ayant donné pouvoir de vote à KLINGUER Emmanuel, MONDIERE Stéphane ayant donné pouvoir de vote à VARENNE Karine, OUBIBET Emmanuelle ayant donné pouvoir de vote à RUBY Caroline, ROY Nadia ayant donné pouvoir de vote à VANDERCAMERE Raphaëlle, GAROT Géraldine ayant donné pouvoir de vote à ROMILLY Perrine

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents et demande à l'assemblée de **désigner un secrétaire de séance** : LONGIN Guillaume

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les deux délibérations suivantes :

Demande de subvention requalification RD 1083

Mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes
le conseil municipal émet un avis favorable.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 octobre 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2021 : Approuvé à l'unanimité

Délibérations

1 Garantie d'emprunt contracté par LA MAISON POUR TOUS (projet de 6 pavillons locatifs)

Monsieur le maire rappelle le projet de la Coopérative Immobilière LA MAISON POUR TOUS, de construire 6 pavillons locatifs à ORBAGNA. Ce projet a fait l'objet d'un arrêté favorable de permis de construire en date du 18 février 2021.

S'agissant d'une opération financée par prêts aidés par l'Etat, souscrits auprès de la Banque des Territoires, ceux-ci doivent être pour partie garantis par la Commune d'implantation. En conséquence, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de garantir les emprunts contractés par LA MAISON POUR TOUS, à hauteur de 50% du prix de revient des logements financés par prêts PLUS.

Le conseil municipal : après vote : 0 opposition, 1 abstention, 18 pour,
PRECISE que les modalités de paiement des sommes garanties devront se présenter sous forme d'annuités.

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2 Subvention aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les bilans financiers, les budgets prévisionnels et la demande de subvention de deux associations communales

Après avoir étudié les propositions lors de la commission communale chargée du budget et des finances du 8 décembre dernier,

après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Nom des associations	Montant de la subvention
----------------------	--------------------------

Association Beaufort ça va ça vient	400.00
Association pour les élèves de l'école de BEAUFORT-ORBAGNA(APE)	1 000.00
TOTAL	1 400.00

3 Subvention à l'école (voyage scolaire)

L'équipe éducative organise un voyage scolaire sur le thème « découverte de l'environnement de montagne et ski de fond » durant 4.5 jours du 21 au 25 mars 2022. Ce projet concerne 3 classes (CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2) soit un effectif de 61 élèves. Ce voyage scolaire sera l'occasion pour les enfants d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir le ski de fond, la vie collective et de gagner en autonomie.

Le coût total du voyage (budget prévisionnel de 21 052 €), bien qu'ayant été réduit au minimum, s'élève à ce jour à 130 € par élève. Les parents soutiennent le projet, mais ce coût représente une charge importante pour beaucoup de familles. 49 élèves du groupe concerné résident dans la commune.

C'est à ce titre que l'école sollicite une subvention. Celle-ci permettrait de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines. Cela serait aussi l'assurance que tous les élèves puissent profiter de ce voyage, sans exclusive.

Considérant que l'aspect culturel du voyage apparait d'intérêt communal, la commission chargée du budget et des finances propose de verser une subvention à hauteur de 2 205 euros à l'école de BEAUFORT-ORBAGNA (45€ x 49 élèves)

Monsieur le Maire précise que ces trois dépenses de subventions demeurent dans le budget 2021 dédié : dépense totale réalisée sur 2021: 7 705€ pour un montant budgété de 14 500€.

4 Demande de subvention pour mur de soutènement à Orbagna

Suite à l'affaissement du chemin dû à divers travaux réalisés depuis plusieurs années, le chemin est devenu dangereux pour les habitants,

CONSIDERANT qu'il est important de sécuriser cette voie pour les usagers et améliorer la circulation,

CONSIDERANT les possibilités de financements envisageables,

CONSIDERANT les différents devis transmis par nos partenaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour la réalisation du mur de soutènement, selon le devis de l'entreprise :

- SASU TITI TP demeurant à AUGEA d'un montant de 6 061.50 € HT
soit 7 273.80 € T.T.C.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux aménagement	6 061.50 €	Subvention DEPARTEMENT :	
		Amendes de police 25%	1 515.38 €
		Complément forfaitaire sécurisation voirie	2 500.00 €
		Subvention ETAT :	
		DETR 13.75%	833.82 €
		Autofinancement pour le solde	1 212.30 €
TOTAL :	6 061.50 €	TOTAL :	6 061.50 €

SOLLICITE du DEPARTEMENT une subvention au titre de l'amende de police + le complément forfaitaire de sécurisation de la voirie pour la réalisation de cette opération à hauteur de 4015.38 €. SOLLICITE de l'ETAT une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de cette opération à hauteur de 833.82 €.

S'ENGAGE à financer le solde du financement et à compenser par l'autofinancement si les recettes prévues étaient moindres qu'espérées,
 AUTORISE monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

5 Demande de subvention pour sécurisation route d'Orbagna à Beaufort

Suite à une concertation auprès des habitants de la route d'Orbagna et route de Beaufort, le problème de sécurité dû à la vitesse des véhicules empruntant cette voie est ressorti. Des travaux de réaménagement de cette voirie peut améliorer cette problématique.

CONSIDERANT qu'il est important de sécuriser cette voie pour les usagers et améliorer la circulation,
 CONSIDERANT les possibilités de financements envisageables,
 CONSIDERANT les différents devis transmis par nos partenaires,
 Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour la réalisation de travaux de sécurisation, selon le devis de l'entreprise :

- SAS PETITJEAN TP demeurant à CUISIA d'un montant de 43 378.90 € HT
 soit 52 054.68 € T.T.C.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT	RECETTES HT
Travaux aménagement 43 378.90 €	Subvention DEPARTEMENT : Amendes de police 25% 7 500.00 € Complément forfaitaire sécurisation voirie 2 500.00 €
	Subvention ETAT : DETR 55% 23 858.40 €
	Autofinancement pour le solde 9 520.51 €
TOTAL : 43 378.90 €	TOTAL : 43 378.90 €

SOLLICITE du DEPARTEMENT une subvention au titre de l'amende de police + le complément forfaitaire de sécurisation de la voirie pour la réalisation de cette opération à hauteur de 10 000 €.
 SOLLICITE de l'ETAT une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de cette opération à hauteur de 23 858.40 €.
 S'ENGAGE à financer le solde du financement et à compenser par l'autofinancement si les recettes prévues étaient moindres qu'espérées,
 AUTORISE monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

6 Demande de subvention requalification RD 1083

Monsieur Pierre BOUILLIER 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la traversée du village de BEAUFORT sur le tracé de la RD 1083 a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Considérant que plusieurs opérations sont menées de façon cohérente sur le plan spatial et urbanistique. Que dans ce contexte, la commune doit rendre accessible aux PMR son point d'arrêt routier nommé « route nationale »,

Considérant que le conseil départemental s'engage en 2023, à effectuer des travaux de réfection du revêtement de la Route Départementale 1083,

Considérant que pour ce faire, la commune doit réaliser les travaux de trottoirs le long de la traversée du village de Beaufort sur le tracé de la RD 1083,

Considérant le dossier d'APS transmis par le cabinet Merlin précisant qu'il faut réaliser la première tranche de travaux sur les neuf tranches prévues au marché

Considérant que la première tranche représente un montant global de 1 191 660.00 € HT
 (honoraires : 166 640.00€ + travaux : 1 025 020.00€)
 Considérant les possibilités de financements envisageables
 Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

SOLLICITE du **DEPARTEMENT** une subvention au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires

DEPENSES HT	RECETTES HT
Etudes, honoraires imprévus 166 640.00€	
Travaux tranche 1 Réalisation des trottoirs 1 025 020.00 €	Subvention DEPARTEMENT : partie travaux DST 30% <u>travaux</u> 307 500.00€
	Subvention REGION : <u>Partie travaux quai de bus</u> 50 528.00€
	Subvention ETAT : étude et travaux DETR 50 % <u>totalité</u> 595 830.00€
	Autofinancement ou emprunt 238 332.00€
TOTAL : 1 191 660.00€	TOTAL : 1 191 660.00€

RELANCE (D.S.T.) pour la réalisation de cette opération sur les travaux à hauteur de 307 500.00 €. **SOLLICITE** de la **REGION** au titre de la SDA Ad'Ap une subvention à hauteur de 50 528.00€ pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de son point d'arrêt routier. La commune doit rendre accessible aux PMR ce point d'arrêt routier nommé « route nationale ».

SOLLICITE de l'**ETAT** une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de cette opération étude et travaux à hauteur de 595 830.00 €.

S'ENGAGE à financer le solde et à compenser par l'autofinancement ou l'emprunt si les recettes prévues étaient moindres

AUTORISE monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

CONVIENT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

7 Réalisation d'un prêt moyen terme auprès du Crédit Agricole Franche-Comté pour l'achat propriété située au 8 Grande Rue Beaufort (bâtiment, fonds de commerce et licence).

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 2 juillet et du 6 octobre 2021 décidant l'acquisition de la propriété située au 8 Grande Rue Beaufort 39190 BEAUFORT-ORBAGNA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer cet achat, il est opportun de recourir à un emprunt.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, après avoir pris conseil auprès du cabinet consultant STRATORIAL Finance

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

après vote : 0 opposition, 1 abstention, 18 pour,

DECIDE de contracter,

auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 310 000 euros au taux fixe : 1.07 %

Durée 20 ans

Débloqué total sous 3 mois à compter de la date d'édition du contrat

Périodicité : trimestrielle

Le montant de l'échéance s'élèvera à la somme de 4 309.56 euros (échéance constante)

Frais de dossier : 465 euros

Modalités remboursement anticipé : 10% du capital remboursé par anticipation + 2 mois d'intérêts

APPROUVE le tableau d'amortissement présenté

AUTORISE le Maire à signer, au nom de la commune, le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

8 Validation du devis CLUSTER' JURA concernant l'Hôtel le national

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de porter le projet d'exploitation économique et financier de la propriété 8 Grande Rue BEAUFORT acquise depuis peu. Il avait été convenu lors de différents débats de faire appel à un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) qui rassemble les acteurs du territoire autour d'une démarche entrepreneuriale.

Les acteurs du territoire, entreprises, acteurs publics, citoyens, organismes de recherche et de formation seront mobilisés afin de coopérer pour créer des solutions soutenant le développement local et la création d'emplois

Ce type d'entreprise permettra de révéler de nouvelles opportunités économiques et accélérer leur émergence.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par les différents établissements type SA coopérative à conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de l'établissement CLUS'TER JURA 55 Rue Basse 39570 CONLIEGE.

Les missions retenues sont la formalisation et captage, la mobilisation et la synthèse du projet de notre commune : montant 10 140€ TTC.

CONVIENT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

9 Mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition, plusieurs fonctionnaires auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura pour accomplir des tâches d'entretien et de maintenance qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Porte du Jura.

La délibération et sa convention prises à ce sujet arrive à expiration au 31 décembre 2021.

En conséquence, il est proposé de renouveler cette mise à disposition du personnel communal.

Après avoir pris connaissance des deux propositions établies par la Communauté de Communes concernant les types de convention collective qu'il est possible de contracter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

CONFIRME le renouvellement de la mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura pour accomplir des tâches d'entretien et de maintenance qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Porte du Jura.

DECIDE D'OPTER pour le type de convention collective dont les remboursements sont définis selon un coût horaire forfaitaire de 20 (vingt) euros par agent et un coût de matériel et fournitures selon un tarif défini par la commune et qui correspond à l'outillage utilisé par les employés de la commune. Un tableau de ce matériel sera joint à la convention : tarifs 2022 précisant un coût horaire du matériel.

CONVIENT que les tarifs définis pourront être augmentés chaque année par simple délibération. Il est également envisageable de compléter le tableau par un nouveau matériel.

CHARGE monsieur le maire

- De nommer par arrêté les fonctionnaires mis à disposition de la Communauté de Communes Porte du Jura à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans, à temps non complet en fonctions des besoins de la Communauté de Communes et des disponibilités des agents de la Commune de Beaufort-Orbagna.
- De signer tout document relatif à cette mise à disposition.

TARIFS HORAIRES 2022

pour la mise à disposition du matériel par la commune de BEAUFORT

Tracteur et bras débroussilleur	70€
Faucheuse accotement	70€
Epareuse ou broyeur	70€
Remorque SUMAGRI	3€
Tracteur Renault	50€
Tondeuse ISEKI	20€
Master Renault	35€

Micro tracteur ISEKI	30€
ISEKI 6400	30€
TONDEUSE SF310	30€
Tracteur CASE	50€
Camion 3 tonnes 5 Maxity	20€
Taille haie	15€
Débrousailluse	15€
Souffleur	15€
Tonne à eau	3€
Tronçonneuse, scie thermique, perforateur, bétonnière et petits matériels ...	15€

10 Conseil en économie partagée (CEP) : proposition du SIDEC

Monsieur le Maire expose,

Le SIDEC a mis en place depuis de nombreuses années un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service est appelé Conseil en Energie Partagée.

L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseiller en énergie partagé intervient en amont, il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :

- Une analyse des factures, afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles.
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations d'eau et d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois,...).
- Des mesures visant à réduire les consommations énergétiques, à confort au moins identique.
- L'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée en fonction de la population à :

- Pour les communes : 1 € par an par habitant, plafonné à 2 000 €.

Le nombre d'habitants sera celui de la population municipale de la base INSEE à la date de la signature de la convention. Soit pour la collectivité de BEAUFORT-ORBAGNA (1 341 habitants) un montant de 1 341 € TTC par an.

Une étroite collaboration :

La Collectivité désigne un des membres de son organe délibérant en tant que "Réfèrent Énergie". Cet élu sera l'interlocuteur privilégié du conseiller pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Il est donc proposé de délibérer en vue de l'adhésion à ce service mutualisé de CEP.

Soit pour la collectivité de BEAUFORT-ORBAGNA (1 341 habitants) un montant de 1 341 € TTC par an.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 19 mars 2016 et du 23 novembre 2019 relative au CEP,

Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine de la collectivité.

LE CONSEIL Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la collectivité au service CEP proposé par le SIDEC,

SOLLICITE les actions associées au service CEP,

APPROUVE les conditions financières de la contribution annuelle,

INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service au CEP,

11 Mouvements de crédits Décision modificative n° 4 : écritures d'intégration des dépenses

SIDEC : Opération n° 2035034

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d' Investissement		
D 21534 - 041: Réseau délectrification		24 481.54 €
TOTAL D 041 Opérations d'ordre entre sections		24 481.54 €
R 238-041: Avances versées sur commandes d'immo corporelles		20701.54 €
R 13258-041: Autres groupements		3 780.00 €
TOTAL R 041: Opérations d'ordre entre section		24 481.54€ €

Informations et questions diverses : Tarifs communaux (loyers, cimetière, droit de place)
Il est fait le choix de ne modifier aucun tarif communal pour l'année 2022.

Logements communaux : LOGEMENTS OUVERTS A LA LOCATION

- Libre début année 2022 :

Les employés communaux rafraîchissent actuellement ce logement.

Logement adapté 7 Route d'Augisey BEAUFORT

Appartement type 1 rez de chaussée

Cuisine et chambre

Chauffage électrique au sol

Loyer mensuel 351€

Caution un mois de loyer brut

- Libre au 1^{er} trimestre année 2022

1 A Rue des Boulistes (RDC) BEAUFORT

Appartement type 1 rez-de-chaussée, logement conventionné

Cuisine et chambre

Garage ?

Chauffage collectif : granulés bois

Loyer mensuel 317€

Charges mensuelles : 95€ comprenant le chauffage et l'eau chaude produite par la chaudière

Caution un mois de loyer brut

- Libre à compter du 1^{er} février 2022

Logement ancienne fromagerie 32 Grande Rue BEAUFORT

Appartement type 4

Cuisine, séjour et 3 chambres

Garage et petit terrain devant la maison

Chauffage central individuel fuel (en 2022 : la commune modifiera ce système de chauffage)

Loyer mensuel 595€

Caution un mois de loyer brut

Remarque :

contacter SOGEPRIM LONS LE SAUNIER 18 Rue Lafayette 39000 LONS LE SAUNIER : pas de frais d'agence.

Jardin partagé : prochaine réunion le samedi 15 janvier 2022

Gazette municipale : sortie autour du 15 janvier 2022

Bilan du Téléthon 2021 : bénéfice de 1 950€

Prochain conseil municipal : fin janvier 2022.

Le Maire

Emmanuel KLINGUER



